

KIOSQUE FAMILLE

Guide d'Utilisation




Milly-la-Forêt
ESSONNE



Le Kiosque Famille évolue !

Chères familles,

Dans le cadre de la modernisation de nos services, le Kiosque Famille s'enrichit : au-delà du règlement des factures, il vous permettra désormais de réserver, modifier ou annuler vos besoins en matière d'accueil périscolaire (matin, midi, soir), 24 h/24 et 7 j/7, directement depuis votre espace sécurisé. Vous pourrez ainsi accomplir toutes vos démarches en ligne, sans formulaire papier ni déplacement en mairie.

Pour accompagner cette évolution, la fiche-contrat mensuel est supprimée. Seul le dossier annuel reste à compléter et à déposer en mairie avant le 12 juin 2025.

Le portail actualisé sera ouvert courant août pour les réservations de l'année scolaire 2025-2026. La date précise vous sera communiquée par mail.

Une notice détaillée jointe à ce courrier vous guidera pas à pas dans la prise en main du nouveau dispositif.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :

- **L'accueil périscolaire élémentaire** : perisco.elem@milly-la-foret.fr
- **L'accueil périscolaire maternel** : perisco.mater@milly-la-foret.fr

Je vous prie de croire, chères familles, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,
Bernard BOULEY.

Table des matières

1. Qu'est-ce qu'un Kiosque Famille ?.....	2
2. Comment accéder au kiosque Famille ?.....	2
3. Quelles sont les fonctionnalités disponibles sur le site ?.....	3
4. J'ai oublié mon mot de passe, je n'arrive pas à me connecter, comment le récupérer ?.....	3
5. Je rencontre des difficultés pour la création du kiosque, l'accès et la navigation sur le site.	3
6. Comment modifier mes jours de réservation pour les accueils matin, midi et soir ?.....	4
7. Comment consulter mes factures ?.....	5
8. Comment payer mes factures depuis le kiosque ?.....	6
9. Télépaiement impossible.....	7

1. Qu'est-ce qu'un Kiosque Famille ?

Le Kiosque Famille est une plateforme de services en ligne qui vous permet d'effectuer et de modifier vos réservations liées aux activités périscolaires de vos enfants. Il vous permet également de consulter et de régler vos factures.

2. Comment accéder au kiosque Famille ?

Rendez-vous sur le site de la ville de Milly-la-Forêt, rubrique « mes démarches » et sous-rubrique « kiosque famille – paiement en ligne ».

Pour les familles disposant de codes d'accès permettant de se connecter au Kiosque Famille avec l'ancienne version du logiciel, vous pouvez utiliser vos identifiants habituels. Concernant les familles pour lesquelles il s'agit d'une première connexion, vous devez vous munir de votre code famille pour accéder à votre espace. Une fois ce dernier en votre possession, cliquez sur « S'inscrire (première utilisation) ». Ensuite, renseignez les informations telles qu'elles figurent sur votre fiche famille.



IDENTIFICATION FAMILLE

Identifiant

Mot de passe

Connexion

Mot de passe oublié

S'inscrire (première utilisation)

3. Quelles sont les fonctionnalités disponibles sur le site ?

Vous pouvez :

- Réserver ou annuler un accueil périscolaire ainsi que les repas, dans les délais impartis, à **savoir au plus tard le jeudi 10h00** pour la semaine suivante (service en ligne à compter d'août 2025).
- Régler les factures.
- Vérifier vos informations personnelles liées à votre foyer et télécharger les documents utiles.

4. J'ai oublié mon mot de passe, je n'arrive pas à me connecter, comment le récupérer ?

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « Mot de passe oublié » depuis la page d'accueil du Kiosque.

IDENTIFICATION FAMILLE

Identifiant

Mot de passe 

Connexion

Mot de passe oublié

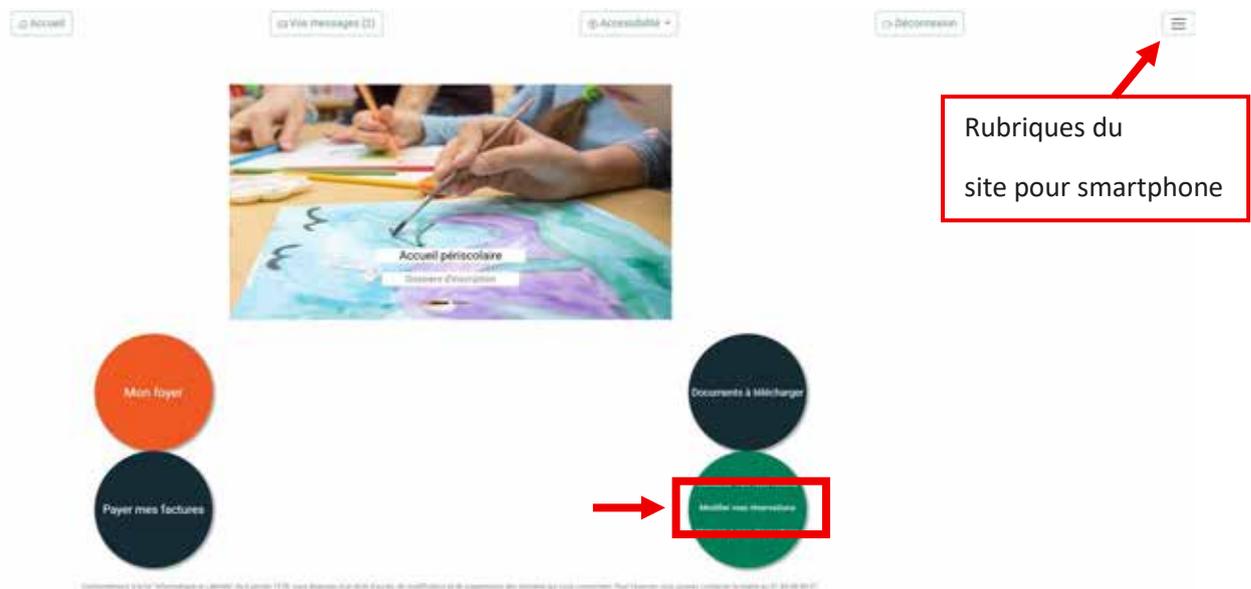
S'inscrire (première utilisation)

5. Je rencontre des difficultés pour la création du kiosque, l'accès et la navigation sur le site.

Selon le service fréquenté par votre enfant, contactez le service périscolaire élémentaire à l'adresse suivante : perisco.elem@milly-la-foret.fr ou le service périscolaire maternel à l'adresse suivante : perisco.mater@milly-la-foret.fr.

6. Comment modifier mes jours de réservation pour les accueils matin, midi et soir ?

- 1) Rendez-vous sur votre espace personnel du Kiosque Famille, rubrique mes réservations, « modifier mes réservations »



- 2) Sélectionnez la réservation à modifier.

Activité	Calendrier	Action														
ACCUEIL MATIN COCTEAU	<table border="1"> <tr><th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th></tr> <tr><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td></tr> </table>	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	×	×	×	×	×	×	×	Modifier
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di										
×	×	×	×	×	×	×										
SOIR ETUDE COCTEAU	<table border="1"> <tr><th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th></tr> <tr><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td></tr> </table>	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	×	×	×	×	×	×	×	Modifier
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di										
×	×	×	×	×	×	×										
TEMPS DU MIDI COCTEAU	<table border="1"> <tr><th>Lu</th><th>Ma</th><th>Me</th><th>Je</th><th>Ve</th><th>Sa</th><th>Di</th></tr> <tr><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td><td>×</td></tr> </table>	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	×	×	×	×	×	×	×	Modifier
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di										
×	×	×	×	×	×	×										

- 3) Effectuez les modifications et enregistrer en cliquant sur « Enregistrer » :

Calendrier soustabe	Tarif	Reponer	Tout cocher / décocher	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21	Semaine 22	Semaine 23
ACCUEIL MIDI COCTEAU	1,70 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RESTAURATION COCTEAU	3,15 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LÉGENDE
 Modification possible

Le temps du midi comprend deux activités distinctes : accueil du midi et restauration. Pour effectuer votre réservation, il vous suffit de cocher l'une des deux cases ; les deux seront automatiquement sélectionnées une fois votre demande enregistrée.

Pour les familles dont l'enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire, il est possible de ne cocher que l'accueil du midi, sans la restauration, afin d'ajuster les réservations en fonction des menus proposés. Si votre enfant prend son repas à la cantine, vous devez impérativement cocher les deux activités, dans l'ordre suivant : « accueil du midi », puis « restauration ».

Il n'est pas possible de cocher seulement l'activité « restauration ».

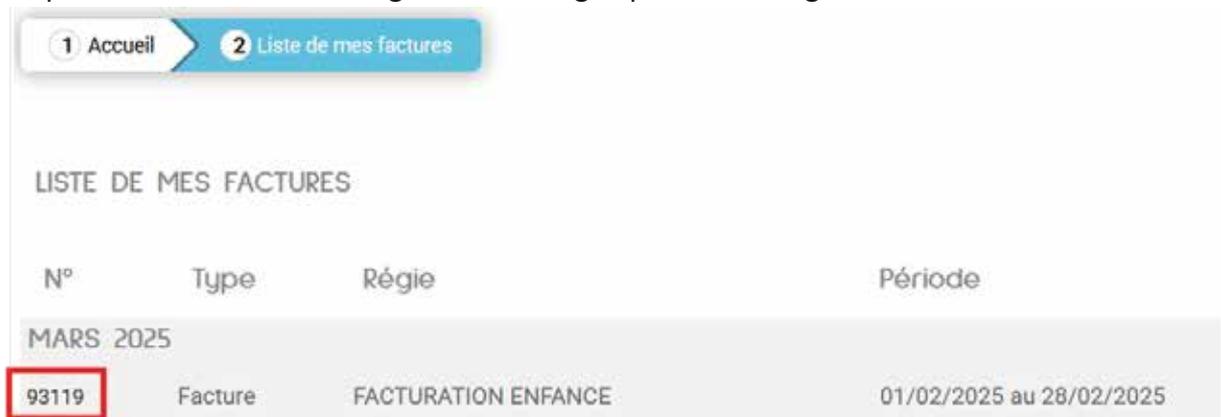
Un courriel de confirmation vous sera adressé une fois la réservation traitée.

7. Comment consulter mes factures ?

- 1) Rendez-vous dans l'espace kiosque, rubrique « Payer mes factures » puis « Mes factures » pour consulter vos factures.

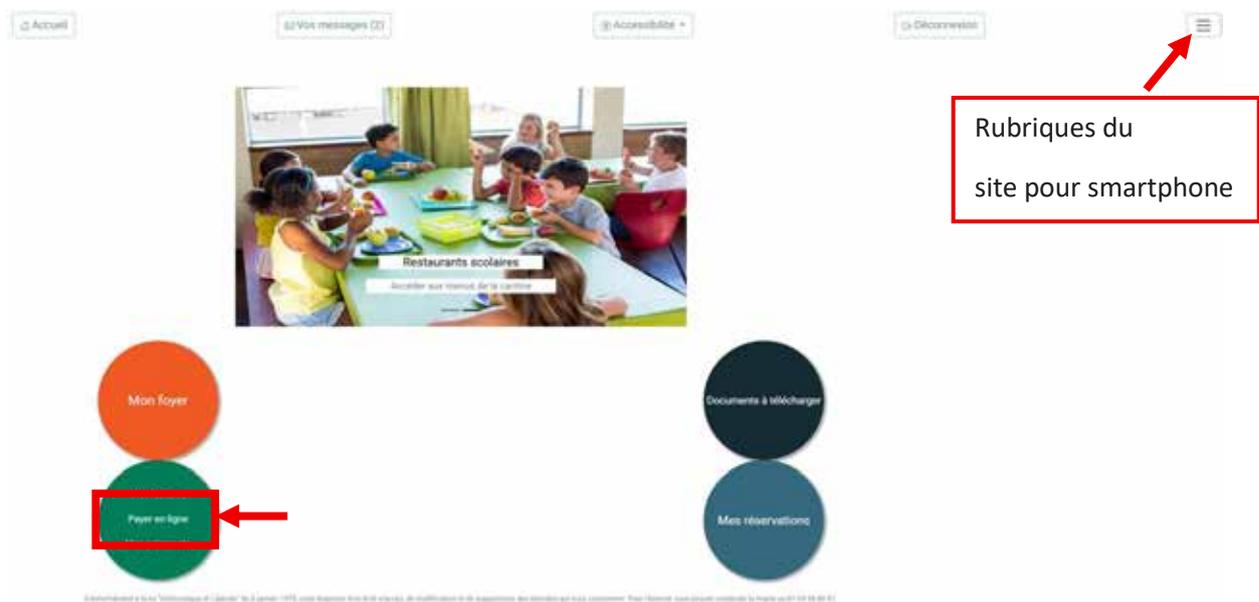


- 2) Cliquez sur le numéro situé à gauche de la ligne pour télécharger la facture souhaitée.

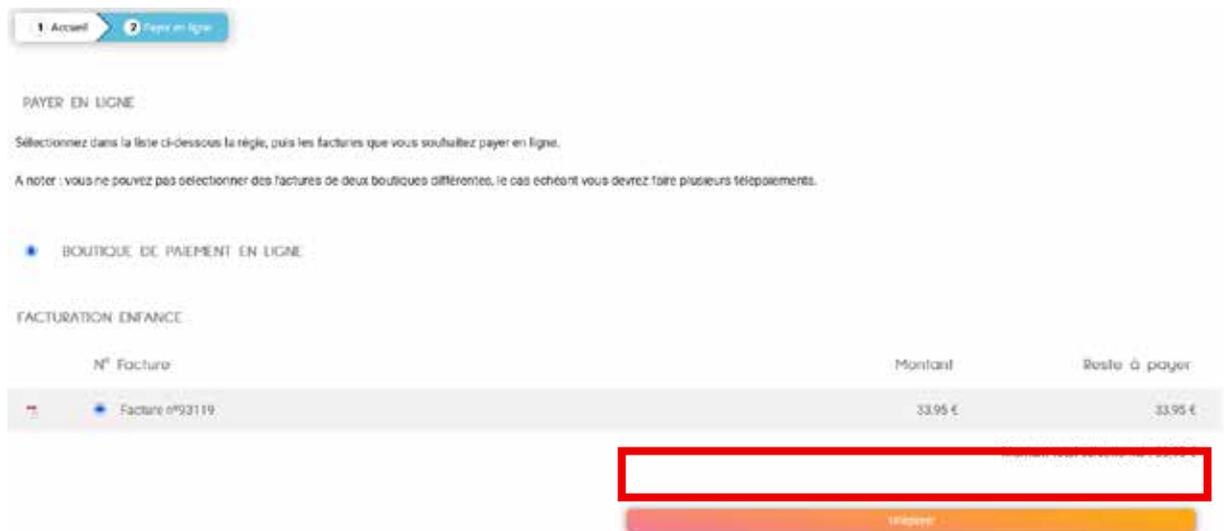


8. Comment payer mes factures depuis le kiosque ?

1) Rendez-vous dans l'espace kiosque, rubrique payer mes factures "Payer en ligne".



2) Sélectionnez-la ou les factures à régler et cliquez sur « Télépayer ».



9. Télépaiement impossible

Le message d'erreur ci-dessous peut apparaître : il signifie que le télépaiement n'a pas abouti et qu'il ne peut pas être relancé.

Le paiement est alors bloqué : vous devez contacter le service périscolaire élémentaire à l'adresse suivante : perisco.elem@milly-la-foret.fr ou le service périscolaire maternel à l'adresse suivante : perisco.mater@milly-la-foret.fr, selon le service fréquenté par votre enfant.

Télépaiement impossible

Le paiement de cette(ces) facture(s) a déjà été initié.

Cependant Aucune confirmation de la transaction n'a été reçue en provenance du serveur bancaire.

En l'absence de cette confirmation, il vous est impossible d'effectuer une nouvelle tentative de télépaiement.

Si la transaction de paiement concerné a abouti (vous disposez d'un reçu de télépaiement) veuillez contacter les services de la collectivité.

Si vous avez abandonné votre transaction ou quitté la boutique de télépaiement en utilisant la croix système veuillez contacter les services de la collectivité.

Ok